



# 21 avril 2009

— Participez  
à l'Assemblée  
générale  
de CNP Assurances

CNP Assurances, Société Anonyme  
au capital de 594 151 292 € entièrement libéré.  
Siège social : 4, place Raoul Dautry  
75716 Paris Cedex 15 –  
341 737 062 RCS Paris.  
Entreprise régie par le Code des assurances  
Groupe Caisse des Dépôts



Mars 2009 - CNP2009/002/F6 - Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement. PEFC / 10-31-1075



## SOMMAIRE

01 Message du Président  
du Conseil d'administration

02 Instances de direction  
et d'administration

04 Ordre du jour

05 Faits marquants 2008

08 Résultats financiers  
des cinq derniers exercices

09 Rapport du Conseil  
d'administration sur les projets  
de résolution

11 Projets de résolution

15 Notices biographiques  
des membres du Conseil  
d'administration

20 Modalités pratiques

22 Mode d'emploi du formulaire  
unique de vote

24 Demande d'envoi  
de documents et renseignements

Conception et réalisation: **LIGARISL'AGENCE** – Photos : Corbis, Getty Images, , D.R.



Ce document utilise du papier Condat Silk, certifié PEFC (*Programme for the Endorsement of Forest Certification*), garantissant la gestion durable des forêts. Il a été imprimé par un imprimeur Imprim'vert, c'est-à-dire qui s'est engagé à ne plus utiliser de produits toxiques, et à sécuriser la collecte, le stockage et le traitement des produits et déchets dangereux. PEFC / 10-31-1075

# DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

## \_\_\_ POUR TOUTES QUESTIONS ÉCRITES

Conformément aux dispositions des articles L.225-108 alinéa 3 et R.225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites au Président du Conseil d'administration.

### **Ces questions doivent être adressées :**

→ par courrier postal : au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

→ par courrier électronique à l'adresse suivante : [questions.ecrites.ag2009@cnp.fr](mailto:questions.ecrites.ag2009@cnp.fr) au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Elles doivent être accompagnées d'une attestation de participation (ou attestation d'inscription en compte).

## \_\_\_ DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Vous pouvez demander à CNP Assurances de vous faire parvenir les documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code du commerce concernant l'Assemblée générale convoquée le 21 avril 2009, à l'exception de ceux annexés au formulaire de procuration et de vote par correspondance.

NB : Les actionnaires au nominatif peuvent obtenir de CNP Assurances, en formulant une demande unique, l'envoi des documents et renseignements précités, à l'occasion de chacune des assemblées générales d'actionnaires ultérieures.

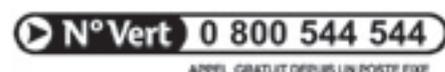
**Pour assister à l'Assemblée générale ordinaire de CNP Assurances**  
Rendez-vous le 21 avril 2009 à 14h30 au Palais Brongniart  
place de la Bourse  
75002 PARIS

## \_\_\_ POUR TOUTES INFORMATIONS

**Vous pouvez vous adresser au Service des relations avec les actionnaires**

E-mail : [actionnaires@cnp.fr](mailto:actionnaires@cnp.fr)

Courrier : CNP Assurances – Service des relations avec les actionnaires  
4, place Raoul Dautry  
75716 Paris Cedex 15



[www.cnp.fr](http://www.cnp.fr)

Les informations contenues dans le présent document sont disponibles sur le site : [www.cnp-finances.fr](http://www.cnp-finances.fr)

# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers actionnaires,

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de CNP Assurances se tiendra le 21 avril 2009 à 14h 30, au Palais Brongniart, place de la Bourse, à Paris.

Au-delà de l'exercice traditionnel de l'approbation des comptes de l'année 2008 et de la fixation du montant du dividende, cette Assemblée générale, qui se tient dans un contexte d'incertitude et de forte volatilité des marchés, sera un moment privilégié pour vous exposer les atouts dont bénéficie CNP Assurances pour affronter cette conjoncture difficile.

Cette rencontre sera également l'occasion, comme chaque année, de dialoguer avec les dirigeants de l'entreprise sur les activités du Groupe et ses perspectives, tant en France qu'à l'international.

Ce guide explicatif vous permettra de prendre connaissance des résolutions qui vont être soumises à vos suffrages. Vous y trouverez toutes les informations pratiques de nature à faciliter votre participation au vote.

Par ailleurs, le numéro Vert 0 800 544 544 est à votre disposition pour toutes questions et des informations complémentaires sur votre Société sont disponibles sur le site [www.cnp-finances.fr](http://www.cnp-finances.fr)

EDMOND ALPHANDÉRY

# INSTANCES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION



**EDMOND ALPHANDÉRY**

Président du Conseil d'administration

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Administrateurs

Edmond Alphandéry  
Gilles Benoist  
Caisse des dépôts et consignations,  
représentée par Augustin de Romanet  
Jérôme Gallot  
Pierre Hériaud  
André Laurent Michelson  
Alain Quinet\*  
Franck Silvent  
Sopassure,  
représentée par Marc-André Feffer  
Jean-Paul Bailly  
Alain Lemaire\*  
François Pérol\*  
Patrick Werner  
L'État, représenté par Xavier Musca  
Philippe Baumlin

Antonio Borgès  
Alexandre Lamfalussy  
Henri Proglio

### Censeurs

Paul Le Bihan\*  
Jean-Louis de Mourgues  
Jacques Hornez

### Représentants du Comité d'entreprise

Daniel Canal  
Valérie Lebel  
Agnès Fraizy  
Patrick Berthelot

### Secrétaire général du Conseil d'administration

Hugues de Vauplane

### Commissaires aux comptes

KPMG S.A.,  
représenté par Régis Tribout  
Mazars & Guérard,  
représenté par Pascal Parant

\* Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 avril 2009.

GILLES BENOIST  
Directeur général



## LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

### Le Comité d'audit

Alexandre Lamfalussy, Président  
Antonio Borgès  
Alain Lemaire  
Franck Silvent  
Patrick Werner

### Le Comité des rémunérations et des nominations

Henri Proglío, Président  
Edmond Alphandéry  
Jean-Paul Bailly  
Augustin de Romanet

### Le Comité stratégique

Edmond Alphandéry, Président  
Marc-André Feffer  
Alain Lemaire  
Henri Proglío  
Alain Quinet  
Augustin de Romanet

## LA DIRECTION GÉNÉRALE

Gilles Benoist

### Directeurs généraux adjoints

Xavier Larnaudie-Eiffel,  
Directeur international  
Antoine Lissowski,  
Directeur financier  
Gérard Ménéroud,  
Directeur du développement  
et des partenariats  
Jean-Pierre Walbaum,  
Directeur de la gestion  
et de l'innovation

# ORDRE DU JOUR

## DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

DU 21 AVRIL 2009

### **Rapport de gestion du Conseil d'administration, rapport du Président du Conseil d'administration et rapports des Commissaires aux comptes**

I – Approbation des comptes sociaux  
de l'exercice clos le 31 décembre 2008

II – Approbation des comptes consolidés  
du Groupe clos le 31 décembre 2008

III – Affectation du résultat de l'exercice  
2008 et fixation du dividende

IV – Approbation du rapport spécial  
des Commissaires aux comptes  
sur les conventions visées à l'article  
L.225-38 du Code de commerce  
et ratification desdites conventions

V – Ratification de la nomination  
de M. Alain Quinet, en qualité  
d'administrateur

VI – Ratification de la nomination  
de M. Bernard Comolet, en qualité  
d'administrateur

VII – Ratification de la nomination  
de M. Alain Lemaire, en qualité  
d'administrateur

VIII – Nomination de M. François Pérol,  
en qualité d'administrateur

IX – Ratification de la nomination de  
M. Paul Le Bihan, en qualité de censeur

X – Autorisation à donner au Conseil  
d'administration à l'effet d'opérer  
en Bourse sur les actions propres de  
la Société

XI – Enveloppe annuelle des jetons  
de présence

XII – Pouvoirs pour formalités

# FAITS MARQUANTS 2008

## 1.1 PREMIER SEMESTRE

### Formalisation du cadre du nouveau partenariat entre CNP Assurances et UniCredit

Les Conseils d'administration de CNP Assurances et UniCredit ont approuvé, en janvier 2008, les termes d'un accord entre leurs groupes concernant les amendements à apporter aux accords relatifs à leur filiale commune, CNP Capitalia Vita (CCV), renommée CNP UniCredit Vita.

Les modalités de mise en œuvre de la nouvelle coopération reposent sur les principes suivants :

- maintien global du potentiel de distribution de CNP UniCredit Vita dans le nouveau schéma organisationnel du groupe UniCredit, avec un périmètre de distribution exclusive constitué de Banca di Roma, Banco di Sicilia et les agences d'UniCredit dans le centre et le sud de l'Italie ;
- mise sur le marché, dès janvier 2008, d'une gamme de produits flexibles, cohérente avec le reste de l'offre assurance vie

du groupe UniCredit et avec sa politique marketing globale, qui privilégie les produits Unit-linked par rapport aux Index-linked. Par ailleurs, CNP UniCredit Vita continue son développement sur la couverture des prêts immobiliers et personnels, et sur les produits en euros.

### Mise en place d'une offre d'assurance pour les courtiers en crédit

Après une période de test fin 2007, CNP Assurances développe la commercialisation de Credifid en partenariat avec Gras Savoye. Cette offre d'assurance pour les emprunteurs individuels est destinée à être distribuée par les courtiers en crédit, intervenants à l'importance croissante sur le marché du crédit immobilier.

Credifid vise le marché de la délégation d'assurance (assurances emprunteurs individuels déconnectées du contrat groupe de l'établissement prêteur), dont CNP Assurances était, jusqu'à présent, absente.

### Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 22 avril 2008

Après approbation des comptes sociaux et consolidés 2007 de CNP Assurances, l'Assemblée générale a voté un dividende de 2,85 €/action.

## 1.2 DEUXIÈME SEMESTRE

### Conclusion d'un accord de partenariat en Grèce et à Chypre

CNP Assurances et Marfin Popular Bank (MPB) ont conclu, le 22 juillet 2008, un accord de partenariat de long terme visant à développer les activités d'assurance et de retraite des réseaux bancaires grecs et chypriotes de MPB. Ce partenariat a également pour objectif d'accompagner MPB dans son expansion en Europe centrale et orientale.

Cet accord se matérialise par :

- une prise de participation de CNP de 50,1 % dans les activités d'assurance de MPB (composées à 66 % d'assurance vie et à 34 % d'assurance non-vie), comprenant principalement Laiki Cyprialife (LCL – assurance vie à Chypre), Laiki Insurance (LI – assurance dommages à Chypre), Marfin Life (ML – assurance vie en Grèce) et Marfin Brokers (MB – courtier assurance dommages en Grèce). CNP prendra le contrôle opérationnel de ces sociétés ;
- un accord de distribution exclusif de dix ans renouvelable, avec la possibilité de l'étendre aux autres pays dans lesquels MPB se développe.

Ce partenariat a pour ambitions majeures :

- à Chypre, marché présentant des taux de croissance attractifs, de renforcer la position déjà solide de LCL et LI (respectivement 25 % et 15 % de part de marché) ;
- en Grèce, marché à fort potentiel, de développer une offre globale et ainsi permettre à MPB d'atteindre, à terme, une part de marché en ligne avec sa part de marché bancaire de 5 %.

La finalisation de la transaction est intervenue le 18 décembre 2008, après obtention des autorisations réglementaires. Suivant les termes de l'accord, MPB a reçu de CNP un montant initial de 145 millions d'euros, auxquels pourront s'ajouter environ 20 millions d'euros de complément de prix lié à l'atteinte d'objectifs. Le montage de la transaction prévoit également la perception par MPB d'un pré-dividende de 20 millions d'euros. Financée sur ressources propres, l'opération aura un impact positif sur le bénéfice par action de CNP dès 2009 et un effet neutre sur la solvabilité de la compagnie.

MPB, groupe dynamique en forte croissance, est la cinquième banque grecque en terme de total bilan. Elle occupe la septième position en Grèce (environ 5 % de part de marché dépôts/prêts) et la seconde à Chypre (environ 20 % de part de marché dépôts/prêts).

MPB dispose d'un réseau de plus de 450 agences, dont 115 à Chypre et près de 200 en Grèce. En 2007, MPB a réalisé un produit net bancaire de 1 242 millions d'euros et un résultat net de 593 millions d'euros.

#### **UniCredit: renforcement du partenariat et impact de la faillite Lehman**

Au-delà de leurs strictes obligations contractuelles, CNP Assurances et UniCredit ont décidé de faire un geste commercial fort pour aider les clients porteurs de contrats Index-linked basés sur des obligations Lehman Brothers.

Le Conseil d'administration de CNP UniCredit Vita, dont les actionnaires de référence sont les groupes CNP Assurances et UniCredit, a approuvé un plan d'intervention pour protéger la valeur des investissements opérés par les clients sur des contrats Index-linked liés à des obligations du groupe Lehman Brothers pour un montant d'environ 400 millions d'euros (soit 90 millions d'euros en net pour le groupe CNP).

Cette opération a pour but de protéger les assurés. La priorité ainsi accordée à la relation de confiance avec la clientèle explique le bon niveau d'activité commerciale en fin d'année 2008 malgré la crise.

L'opération concerne environ 25 000 clients souscripteurs de 13 émissions de contrats Index-linked, pour un nominal global de

572,6 millions d'euros. Ces contrats ont été, pour la plupart, commercialisés entre 2001 et 2003 par les réseaux de distribution du Groupe ex-Capitalia et leur échéance se situe, pour la quasi-totalité, au premier semestre 2009. Chaque client pourra, en fonction de son profil (âge, besoin de liquidité), retenir :

→ l'option Transformation, qui consiste en un transfert sur un produit en euros adossé à un nouveau panier de zéro coupon de maturité 3 ans  $\frac{1}{2}$ . Au terme, sera versé le capital initial net des coupons déjà perçus ;

→ l'option Cash, qui prévoit le versement immédiat de 50 % de la prime versée initialement, puis, à terme, du montant équivalent au recovery des titres Lehman Brothers.

Cette opération commerciale a eu sur le résultat consolidé de CNP Assurances un impact de 90 millions d'euros.

UniCredit et CNP Assurances ont saisi cette occasion pour prolonger de trois ans, jusqu'en 2017, leur accord de distribution exclusive. Par cette réaction forte, les deux groupes manifestent leur engagement en faveur d'un partenariat dynamique et créateur de valeur sur le marché italien.

#### **Confirmation de la notation AA de CNP Assurances par Standard & Poor's**

Standard & Poor's a confirmé, le 25 novembre 2008, la notation AA de CNP Assurances. Cette appréciation est basée sur le positionnement concurrentiel solide et sur la flexibilité financière de long terme.

La perspective a été revue de stable à négative par l'agence de notation, en raison des incidences de la baisse des marchés financiers sur le capital économique du Groupe.

CNP Assurances a souligné, dans ce contexte, la stabilité de sa marge de solvabilité (Solvency I) sur la base des seuls fonds propres et titres subordonnés. Cette dernière était de 117 % au 31 décembre 2007 et de 120 % au 30 juin 2008.

#### **Prix du meilleur rapport annuel**

CNP Assurances s'est vu décerner le Prix du meilleur rapport annuel attribué par *La Vie Financière* et *Les Échos* pour les entreprises cotées au SBF 120.

Attribué depuis cinquante-quatre ans – ce qui en fait le plus ancien décerné dans le domaine financier –, ce prix récompense la société dont le rapport annuel reflète, avec un maximum de clarté et de transparence, sa situation économique et ses perspectives. « *CNP Assurances est apparue exemplaire au regard de ces critères* », a souligné le Président du jury.

#### **Lancement de nouveaux produits**

La Banque Postale enrichit son offre haut de gamme en lançant Cachemire, contrat d'assurance vie multigestionnaire accessible à partir de 25 000 euros.

Élaboré avec le concours de CNP Assurances, Cachemire s'appuie sur l'expertise de La Banque Postale Asset Management en matière de gestion et de sélection de fonds.

Avec cette nouvelle offre, La Banque Postale poursuit un objectif de rajeunissement de sa clientèle et s'adresse à celle qui dispose de flux relativement importants. Elle se fixe également pour objectif de développer son portefeuille de clients patrimoniaux.

Le réseau des Caisses d'Épargne a lancé une nouvelle offre destinée aux seniors. Ces nouveaux produits, Yoga et Aikido, sont spécialement étudiés pour répondre à leurs nouvelles attentes en termes de simplicité, disponibilité et sécurité.

Le réseau CNP Trésor a complété son offre de contrats dépendance avec CNP Trésor Autonomie, qui s'adresse aux personnes disposant d'un patrimoine et ne souhaitant pas le voir diminuer en cas de dépendance.

### **1.3 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE**

#### **Changement de l'actionnariat de CNP UniCredit Life**

Une participation indirecte dans CNP UniCredit Life (détenue à 100 % par CNP UniCredit Vita) a été reclassée en une participation directe sous CNP Assurances. La signature a eu lieu le 23 décembre 2008 pour un closing de l'opération attendu en fin de premier trimestre 2009. Grâce à cette opération, CNP Assurances disposera d'une plate-forme dotée des processus opérationnels et des savoir-faire nécessaires au développement sur le marché de la Gestion Privée en Europe dans le cadre de la libre prestation de services.

#### **Conséquences de la tempête Klaus**

La tempête Klaus qui s'est abattue sur le Sud-Ouest de la France fin janvier 2009 n'a pas eu, à ce stade, de conséquences significatives sur les actifs bois et forêts détenus par CNP Assurances, qui est, par ailleurs, partiellement assurée contre ce type de risque.

# RÉSULTATS FINANCIERS

## DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
<b>(en milliers)</b>					
_____ Capital social en milliers d'euros	594 151	594 151	554 541	554 541	554 541
_____ Nombre d'actions ordinaires existantes	148 537 823	148 537 823	138 635 302	138 635 302	138 635 302
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (en milliers)</b>					
_____ Chiffre d'affaires hors taxes	22 817 647	25 010 602	15 491 627	11 738 883	10 404 119
_____ Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	1 301 111	1 295 608	713 358	812 240	822 744
_____ Impôt sur les bénéfices	260 974	285 510	113 740	166 632	270 044
_____ Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	970 903	922 744	553 654	605 146	523 144
<b>RÉSULTATS PAR ACTION (en unité)</b>					
_____ Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	8,76	8,72	5,15	5,86	5,93
_____ Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	6,54	6,21	3,99	4,37	3,77
_____ Dividende attribué à chaque action	2,85*	2,85	2,30	1,91	1,66
<b>PERSONNEL</b>					
_____ Effectif moyen pendant l'exercice	3 357	3 261	3 247	3 199	3 043
_____ Montant de la masse salariale de l'exercice, y compris avantages sociaux (en milliers d'euros)	254 495	242 249	224 539	207 563	201 760

\* Proposition de dividende à distribuer en 2009.  
Le nominal de l'action est égal à 4 €.

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROJETS DE RÉOLUTION

## **Approbation des comptes sociaux et consolidés 2008 de CNP Assurances et de son Groupe et du rapport de gestion du Conseil d'administration (première et deuxième résolutions)**

Ces résolutions classiques, relatives à l'approbation des comptes, constituent l'objet même de la convocation de l'Assemblée générale.

La première résolution concerne l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2008. Elle est suivie d'une résolution qui, conformément à la loi, propose aux actionnaires d'approuver formellement les comptes consolidés du groupe CNP Assurances.

Le résultat net consolidé (part du Groupe) s'établit à 730,6 millions d'euros.

## **Affectation du résultat. Fixation du dividende à 2,85 € par action (troisième résolution)**

Le bénéfice net de CNP Assurances pour l'exercice 2008 ressort à 970 902 771,01 € (contre 922 743 976,02 € en 2007). Compte tenu du report à nouveau antérieur créditeur soit 1 264 081,81 €,

le bénéfice distribuable de l'exercice 2008 est de 972 166 852,82 €, auquel il convient de retrancher une somme de 390 950 436,90 € constituée en application de l'article R.331-5-4 du Code des assurances et affectée en report à nouveau.

Le report de charge lié à l'étalement de la provision pour risque d'exigibilité (PRE), tel qu'il est autorisé par l'article R.331-5-4 du Code des assurances est donc, conformément à l'article R.332-6, déduit du bénéfice distribuable.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée d'affecter le résultat distribuable de l'exercice 2008, de fixer le montant du dividende et sa date de mise en paiement selon les modalités présentées dans la troisième résolution.

Les modalités relatives au paiement du dividende, conformes aux délais fixés par l'instruction d'Euronext du 6 décembre 2007 imposant le respect d'un délai de distribution du dividende de cinq jours ouvrés minimum après décision de l'Assemblée générale des actionnaires, sont précisées afin d'offrir aux actionnaires une information claire et transparente sur leurs droits. Ainsi, la mise en paiement du dividende interviendrait le 29 avril et la date de détachement du dividende, le 24 avril. Ce qui signifie que, à compter du 24 avril, l'ensemble des négociations sur les actions CNP Assurances sera exécuté, coupon détaché, c'est-à-dire sans droit à la perception du dividende.

Le montant du dividende proposé est de 2,85 € par action. Ce dividende correspond à un taux de distribution de 37 % du résultat net courant consolidé.

Conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, le dividende versé au profit des seuls actionnaires personnes physiques domiciliées en France ouvrira droit à un abattement de 40 % sur le montant des sommes perçues.

Il est toutefois précisé que les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui bénéficient de revenus éligibles à l'abattement susvisé, peuvent opter pour leur assujettissement au prélèvement au taux de 18 % (tel que prévu à l'article 177 quater du CGI). Cette option doit être exercée, au plus tard, lors de l'encaissement des revenus.

## **Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce (quatrième résolution)**

Les conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sont relatives, d'une part, à des conventions anciennes, antérieurement autorisées par le Conseil de surveillance et qui ont poursuivi leurs effets en 2008 et, d'autre part, à six nouvelles conventions autorisées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

## **Ratifications et nomination de quatre Administrateurs et d'un Censeur (cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième résolutions)**

Ces résolutions concernent la ratification des nominations respectives de :

– M. Alain Quinet, membre coopté par le Conseil d'administration du 17 septembre 2008, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de M. Dominique Marcel, membre démissionnaire.

– M. Bernard Comolet<sup>1</sup>, membre coopté par le Conseil d'administration du 16 décembre 2008, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de M. Charles Milhaud, membre démissionnaire.

– M. Alain Lemaire, membre coopté par le Conseil d'administration du 16 décembre 2008, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de M. Nicolas Mérindol, membre démissionnaire.

– M. Paul Le Bihan, membre coopté en qualité de censeur, par le Conseil d'administration du 24 février 2009, en remplacement de M. Bernard Comolet, membre démissionnaire à la suite de sa nomination en qualité d'administrateur de la Société.

Ces nominations sont conformes aux règles de désignation et à la durée de cinq ans prévues par les statuts de CNP Assurances.

**Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions propres de la Société.  
Prix maximum d'achat :  
140 €/action (dixième résolution)**

Cette résolution fait état d'un programme très proche de ceux qui ont été soumis aux votes de l'Assemblée des actionnaires au cours des années précédentes, y compris le prix maximum d'achat par action, qui reste inchangé à 140 €/action.

Conformément à la loi, il est prévu que l'Assemblée autorise le Conseil d'administration à procéder à la mise en œuvre de ce programme de rachat. Le projet de résolution prévoit, en outre, que le Conseil d'administration pourra subdéléguer (*en pratique au Directeur général*) les pouvoirs nécessaires pour cette mise en œuvre.

La mise en œuvre du programme de rachat voté par l'Assemblée, nécessite donc une réunion du Conseil d'administration, soit pour décider lui-même de la réalisation matérielle des opérations, soit d'en déléguer la réalisation au Directeur général de la Société.

Le Conseil d'administration qui a arrêté les comptes de l'exercice 2008 ainsi que les projets de résolution présentés à l'Assemblée, a prévu de donner tous pouvoirs au Directeur général de la Société à l'effet de mettre en œuvre le programme de rachat, sous condition suspensive de

son adoption par l'Assemblée générale des actionnaires. Le vote d'adoption de l'Assemblée générale entraînera automatiquement la levée de la condition suspensive et le Directeur général sera ainsi en capacité de mettre immédiatement en œuvre le programme de rachat adopté.

**Réévaluation du montant global des jetons de présence (onzième résolution)**

Au cours de l'année 2008, le Conseil d'administration a recouru très régulièrement à l'assistance et à l'expertise de ses trois comités spécialisés (le Comité d'audit, le Comité des rémunérations et des nominations et le Comité stratégique).

La croissance de la charge de travail du Conseil d'administration et les sollicitations plus nombreuses des Comités d'études se sont confirmées tout au long de l'année écoulée, et ont donné lieu à une augmentation des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés et de la durée de celles-ci.

C'est pourquoi le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires que la rétribution de l'activité des membres du Conseil, tout en restant inchangée dans ses conditions de versement et dans le montant unitaire du jeton de présence, soit ajustée en proportion de la fréquence des réunions et de l'implication effective des administrateurs constatées durant l'année passée. Il est donc demandé à l'Assemblée de porter, au titre de l'exercice 2008 et des exercices ultérieurs, l'allocation globale annuelle des jetons de présence à 721 650 €.

**Pouvoirs pour formalités (douzième résolution)**

Tel est l'objet des résolutions soumises par le Conseil d'administration à l'approbation des actionnaires de CNP Assurances.

<sup>1</sup> A la suite de la démission de M. Bernard Comolet, intervenue le 23 mars 2009, la société Sopassure a requis l'inscription à l'ordre du jour de la nomination de M. François Pérol en qualité d'administrateur. Le Conseil d'administration a, en sa séance du 27 mars 2009, pris acte de la démission de M. Comolet et agréé ce projet de résolution.

# PROJETS DE RÉSOLUTION

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2009

### — PREMIÈRE RÉSOLUTION

#### **Approbation des comptes sociaux clos au 31 décembre 2008**

L'Assemblée générale à caractère ordinaire, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Conseil d'administration sur la marche et la gestion de CNP Assurances et de son Groupe au cours de l'exercice 2008 ;
  - des comptes annuels de la Société (compte de résultat, bilan, annexes) et des comptes consolidés du groupe CNP Assurances ;
  - du rapport général des Commissaires aux comptes ;
  - du rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, le fonctionnement du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
  - du rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L.225-235 du Code de commerce,
- approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 de

CNP Assurances tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 970 902 771,01 euros.

L'Assemblée générale approuve également le prélèvement d'un montant de 22 199 221 € sur les réserves facultatives de la Société et l'affectation de l'intégralité de ce prélèvement à la réserve du Fonds de garantie constituée dans le cadre de la loi du 25 juin 1999.

### — DEUXIÈME RÉSOLUTION

#### **Approbation des comptes consolidés clos au 31 décembre 2008**

L'Assemblée générale à caractère ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve expressément les comptes consolidés du groupe CNP Assurances clos le 31 décembre 2008, faisant apparaître un résultat net part du Groupe de 730,6 millions d'euros tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion du Groupe telle qu'elle ressort de l'examen de ces comptes et de ces rapports.

### — TROISIÈME RÉSOLUTION

#### **Affectation du résultat et fixation du dividende**

L'Assemblée générale à caractère ordinaire, constatant que le bénéfice net de l'exercice clos au 31 décembre 2008 s'élève à 970 902 771,01 € et le report à nouveau à 1 264 081,81 €, formant un résultat distribuable de 972 166 852,82 €, auquel il convient de retrancher une somme de 390 950 436,90 € constituée en application de l'article R.331-5-4 du Code des assurances et affectée en report à nouveau, approuve les propositions d'affectation du résultat et de fixation du montant du dividende faites par le Conseil d'administration.

L'Assemblée décide en conséquence, conformément à l'article R.322-6 du Code des assurances :

- d'affecter aux réserves facultatives de la Société la somme de 157 883 620,37 € ;
- de prélever à titre de dividende, pour être répartie entre les actionnaires, la somme globale de 423 332 795,55 €.

En conséquence, le dividende revenant à chacune des 148 537 823 actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée est fixé à 2,85 € par action.

Il sera mis en paiement le 29 avril 2009, étant précisé que la date de détachement du dividende sur Nyse Euronext Paris est le 24 avril 2009.

Il sera éligible à l'abattement de 40 % au profit des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Il est précisé que le montant global du dividende mis en distribution sera diminué du montant correspondant aux actions éventuellement détenues par la Société. Ce montant sera affecté, conformément à l'article L.225-210 du Code de commerce,

au poste comptable "report à nouveau". Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale rappelle le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices.

**Le dividende versé au titre des trois derniers exercices est établi comme suit:**

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende net par action	Avoir fiscal	Revenu global
2005	138 635 302	1,91 €	Sans avoir fiscal	1,91 €*
2006	148 537 823	2,30 €	Sans avoir fiscal	2,30 €*
2007	148 537 823	2,85 €	Sans avoir fiscal	2,85 €*

\* Dividende éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

**\_\_\_\_\_ QUATRIÈME RÉOLUTION**

**Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, l'Assemblée générale à caractère ordinaire approuve ledit rapport et ratifie les conventions qui y sont mentionnées.

**\_\_\_\_\_ SIXIÈME RÉOLUTION**

**Ratification de la cooptation de M. Bernard Comolet, en qualité d'administrateur**

L'Assemblée générale à caractère ordinaire ratifie la nomination de M. Bernard Comolet en qualité d'administrateur, désigné par le Conseil d'administration du 16 décembre 2008, en remplacement de M. Charles Milhaud, membre démissionnaire, pour la période du 16 décembre 2008 au 23 mars 2009.

**\_\_\_\_\_ CINQUIÈME RÉOLUTION**

**Ratification de la cooptation de M. Alain Quinet, en qualité d'administrateur**

L'Assemblée générale à caractère ordinaire ratifie la nomination de M. Alain Quinet en qualité d'administrateur, désigné par le Conseil d'administration du 17 septembre 2008, en remplacement de M. Dominique Marcel, membre démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

**\_\_\_\_\_ SEPTIÈME RÉOLUTION**

**Ratification de la cooptation de M. Alain Lemaire, en qualité d'administrateur**

L'Assemblée générale à caractère ordinaire ratifie la nomination de M. Alain Lemaire en qualité d'administrateur, désigné par le Conseil d'administration du 16 décembre 2008, en remplacement de M. Nicolas Mérindol, membre démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

## — HUITIÈME RÉOLUTION

### **Nomination de M. François Pérol, en qualité d'administrateur**

L'Assemblée générale à caractère ordinaire nomme M. François Pérol en qualité d'administrateur pour la durée statutaire de cinq ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

## — NEUVIÈME RÉOLUTION

### **Ratification de la cooptation de M. Paul Le Bihan, en qualité de censeur**

L'Assemblée générale à caractère ordinaire ratifie la nomination de M. Paul Le Bihan, en qualité de censeur, désigné par le Conseil d'administration du 24 février 2009, en remplacement de M. Bernard Comolet, membre démissionnaire, pour la durée des fonctions restant à courir, soit pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

## — DIXIÈME RÉOLUTION

### **Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer en Bourse sur les actions propres de la Société**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du descriptif du programme déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, décide :

— de mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale à caractère ordinaire du 22 avril 2008 dans sa septième résolution ;  
— d'adopter le programme ci-après et à cette fin.

→ Autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter

les actions de la Société, dans les limites légales de 10% du capital de la Société à la date de la présente Assemblée, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5%.

→ Décide que les actions pourront être achetées en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'A.F.E.I. reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société ;
- d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la Société ou de son Groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- d'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique en assemblée générale extraordinaire.

→ Décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser cent quarante (140) euros, hors frais.

→ Décide que le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division

ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

→ Décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra pas dépasser deux milliards soixante-dix-neuf millions cinq cent vingt-neuf mille cinq cent vingt-deux (2 079 529 522) euros ;

→ Décide que les actions pourront être achetées par tout moyen dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et, le cas échéant, par cession de gré à gré ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente et aux époques que le Conseil d'administration appréciera dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, par tous moyens, y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment ;

→ Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation pour procéder à la réalisation effective de ces opérations, en arrêter les conditions et les modalités et notamment :

- conclure, modifier et/ou proroger un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'A.F.E.I. reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
  - passer tous ordres en Bourse ou hors marché ;
  - ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
  - conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
  - établir tout document et effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes ;
  - effectuer toutes formalités et publications ;
- Et, de manière générale, accomplir ce qui est nécessaire pour faire usage de la présente autorisation.

→ Décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des actionnaires des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.

## ONZIÈME RÉOLUTION

### Enveloppe annuelle des jetons de présence

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer le montant global annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration à la somme de 721 650 €, au titre de l'exercice 2008 et des exercices suivants, jusqu'à nouvelle décision.

## DOUZIÈME RÉOLUTION

### Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale à caractère ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par les lois et règlements.

# NOTICES BIOGRAPHIQUES

## DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### EDMOND ALPHANDÉRY

Président du Conseil d'administration

Né le 2 septembre 1943

*Diplôme de mathématiques générales et physique, Diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris, Agrégation d'économie politique*

Edmond Alphandéry débute sa carrière universitaire en 1969 comme chargé de cours à la faculté de droit d'Aix-en-Provence et à l'université Paris IX-Dauphine.

Il devient ensuite maître de conférences à l'université de Nantes et doyen de la faculté de sciences économiques de Nantes (1972-1974), puis professeur à l'université Paris II jusqu'en 1993.

Il commence sa carrière politique dans le Maine-et-Loire, où il est Conseiller général (de 1976 à 2008), Vice-Président (1991) et Président du Conseil général du Maine-et-Loire (1994-1995). Député du Maine-et-Loire (1978-1993), il a été également maire de Longué-Jumelles de 1977 à mars 2008.

Membre de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations de 1988 à 1993 et Président de la Commission supérieure de la Caisse nationale de prévoyance de 1988 à 1992, il prend ensuite la Présidence du Conseil de surveillance de CNP Assurances de 1992 à 1993.

Ministre de l'Économie de 1993 à 1995, il a été, de décembre 1995 à juin 1998, Président du Conseil d'administration d'Électricité de France.

Après avoir été Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 juillet 1998, Edmond Alphandéry a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 et élu le même jour Président par le Conseil d'administration (fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances, et assure la présidence de son Comité stratégique.

### GILLES BENOIST

Directeur général

Né le 12 décembre 1946

*Licence en droit, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration*

Gilles Benoist intègre le ministère de l'Intérieur, participe à l'élaboration des premières lois de décentralisation avant de devenir Chef de cabinet du ministre de l'Économie et des Finances en 1981.

En 1983, il devient Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, spécialisé dans le contrôle des groupes industriels publics (CGE, Saint-Gobain, etc.).

Entre 1987 et 1991, il est Secrétaire général du Crédit Local de France, membre du Directoire et Conseiller du Directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts avant de devenir Directeur des services centraux de cette dernière en 1991.

De 1993 à juillet 1998, Gilles Benoist est Secrétaire général, membre du Comité exécutif et Directeur des Ressources humaines du groupe Caisse des Dépôts.

Après avoir été Président du Directoire de CNP Assurances à compter du 9 juillet 1998, Gilles Benoist est nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 et élu le même jour Directeur général par le Conseil d'administration (fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

**JEAN-PAUL BAILLY**

Né le 29 novembre 1946

*École Polytechnique, Master of Science in Management*

**Fonctions**

M. Jean-Paul Bailly est Président du groupe La Poste et Président du Conseil de surveillance de La Banque Postale. Après avoir été Vice-Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de novembre 2002, Jean-Paul Bailly a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

**ANTONIO BORGÈS**

Né le 18 novembre 1949

*Diplômé de l'Université technique de Lisbonne, Maîtrise et Doctorat en économie (Université de Stanford)*

**Fonctions**

M. Antonio Borgès est Président de *The Hedge Fund Standards Board Limited* (HFSB). Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 4 juin 2002, Antonio Borgès a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Borgès est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances.

**PHILIPPE BAUMLIN**

Né le 16 juin 1957

*Titulaire d'un Diplôme universitaire de technologie "gestion d'entreprise", option finance-comptabilité*

**Fonctions**

M. Philippe Baumlin est Délégué régional CNP Assurances – Délégation régionale Midi-Pyrénées et Président du Conseil de surveillance du FCPE "Actions CNP". Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 8 juin 2004, Philippe Baumlin a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

**MARC-ANDRÉ FEFFER**

Né le 22 décembre 1949

*Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration*

**Fonctions**

M. Marc-André Feffer est Directeur général délégué en charge de la Stratégie et du développement, des affaires internationales et juridiques et de la régulation de La Poste, et Vice-Président du Conseil de surveillance de La Banque Postale.

Après avoir été représentant permanent de Sopassure au Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 mars 2004, Marc-André Feffer est devenu représentant de Sopassure au Conseil d'administration le 10 juillet 2007.

Marc-André Feffer est également membre du Comité stratégique de CNP Assurances.

Sopassure a été nommée administrateur par l'Assemblée des actionnaires de CNP Assurances du 10 juillet 2007. Son mandat expire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

### — JÉRÔME GALLOT

Né le 25 octobre 1959

*Institut d'études politiques de Paris,  
École nationale d'administration*

#### Fonctions

M. Jérôme Gallot est Président de CDC Entreprises. Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 mars 2004, Jérôme Gallot a été nommé administrateur de CNP Assurances par l'Assemblée des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

### — ALEXANDRE LAMFALUSSY

Né le 26 avril 1929

*Doctorat d'économie (Université d'Oxford)*

#### Fonctions

M. Alexandre Lamfalussy est professeur émérite à l'Université catholique de Louvain (Belgique). Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 6 juin 2000, Alexandre Lamfalussy a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il assure également la présidence du Comité d'audit de CNP Assurances.

### — ANDRÉ LAURENT MICHELSON

Né le 10 février 1955

*HEC, Maîtrise ès sciences économiques,  
Institut d'études politiques de Paris,  
École nationale d'administration*

#### Fonctions

M. André Laurent Michelson est Directeur des Fonds d'épargne et membre du Comité de direction du groupe Caisse des Dépôts. Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 4 avril 2006, André Laurent Michelson a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

### — XAVIER MUSCA

Né le 23 février 1960

*Institut d'études politiques de Paris,  
École nationale d'administration*

#### Fonctions

M. Xavier Musca est Directeur général de la Direction générale du Trésor et de la Politique économique (DGTPE). Après avoir été désigné, par arrêté ministériel du 13 mars 2007, représentant de l'État au Conseil de surveillance de CNP Assurances, M. Xavier Musca est devenu représentant de l'État au Conseil d'administration le 10 juillet 2007.

L'État a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 10 juillet 2007. Son mandat expire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

### — HENRI PROGLIO

Né le 29 juin 1949

*HEC*

#### Fonctions

M. Henri Proglgio est Président-Directeur général de Veolia Environnement. Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 7 juin 2005, Henri Proglgio a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Proglgio est également membre du Comité stratégique et Président du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

**— AUGUSTIN DE ROMANET**

Né le 2 avril 1961

*Institut d'études politiques de Paris,  
École nationale d'administration*

**Fonctions**

M. Augustin de Romanet est Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations. Après avoir été représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 20 mars 2007, M. Augustin de Romanet est représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 10 juillet 2007.

M. de Romanet est également membre du Comité des rémunérations et des nominations, et du Comité stratégique de CNP Assurances.

La Caisse des Dépôts a été nommée administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires le 10 juillet 2007. Son mandat expire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

**— FRANCK SILVENT**

Né le 1<sup>er</sup> août 1972

*Institut d'études politiques de Paris,  
École nationale d'administration*

**Fonctions**

M. Franck Silvent est membre du Directoire et Directeur Finances, stratégie et développement de la Compagnie des Alpes. Après avoir été nommé membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances, à compter du 25 avril 2007, M. Franck Silvent a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Silvent est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances.

**— PIERRE HÉRIAUD**

Né le 23 août 1936

*École supérieure d'ingénieur  
d'agriculture d'Angers*

**Fonctions**

Après avoir été dirigeant du Crédit Agricole, Député pendant trois législatures et Président de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts, Pierre Hériaud a été nommé administrateur le 12 décembre 2007 par le Conseil d'administration, en remplacement de M. Étienne Bertier, démissionnaire. Sa nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale du 22 avril 2008 pour la durée de mandat restant à courir de son prédécesseur (fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

**— PATRICK WERNER**

Né le 24 mars 1950

*Institut d'études politiques de Paris,  
École nationale d'administration*

**Fonctions**

M. Patrick Werner est Directeur général délégué, Directeur des activités financières de La Poste et Président du Directoire de La Banque Postale. Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de janvier 1999, Patrick Werner a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances.

**RATIFICATIONS ET NOMINATION SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES****— ALAIN QUINET**

Né le 11 septembre 1961

*Institut d'études politiques de Paris,  
École nationale d'administration*

**Fonctions**

M. Alain Quinet est Directeur des finances et de la stratégie du groupe Caisse des Dépôts.

**Parcours professionnel**

– 1988 : Économiste à la Direction de la prévision, ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie

– 1992 : Économiste à l'OCDE

– 1995 : Chef de bureau des projections économiques, Direction de la prévision, ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie

– 1997 : Chef du service des études macroéconomiques pour la France à la Banque de France

– 1999 : Sous-Directeur des synthèses macroéconomiques et financières, Direction de la prévision, ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie

– 2002 : Conseiller économique du Premier ministre

– 2005 : Directeur adjoint pour les affaires économiques au cabinet du Premier ministre

– avril 2008 : Chargé de mission auprès de Dominique Marcel, Directeur des finances et de la stratégie du groupe Caisse des Dépôts, membre des Comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe

– juin 2008 : Directeur des finances et de la stratégie du groupe Caisse des Dépôts, membre des Comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe

Alain Quinet a été nommé provisoirement administrateur par le Conseil d'administration du 17 septembre 2008 en remplacement de M. Dominique Marcel, démissionnaire le 30 juillet 2008.

Il est également membre du Comité stratégique de CNP Assurances.

### ALAIN LEMAIRE

Né le 5 mars 1950

*École nationale d'administration*

#### Fonctions

M. Alain Lemaire est, depuis le 19 octobre 2008, membre du Directoire et Directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) après avoir été membre du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit de la CNCE.

#### Parcours professionnel

– 1979/1988 : Caisse des dépôts et consignations, Sous-directeur du Logement, Directeur régional pour l'Auvergne, Directeur régional pour la Franche-Comté, administrateur civil chargé du Bureau des affaires générales de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales  
– 1988/1991 : Caisse des dépôts et consignations et Crédit Local de France, Directeur régional pour l'Ile-de-France  
– 1991/1993 : Crédit Local de France, membre du Directoire en charge du Développement commercial et des Ressources humaines  
– 1993/1997 : Caisse des dépôts et consignations, Directeur des Fonds d'épargne, membre du Comité exécutif de la CDC  
– 1997/1999 : CENCEP, membre du Directoire en charge du Développement  
– 1999/2002 : Crédit Foncier Banque, Président du Crédit Foncier de France, membre du Directoire, Directeur général  
– 2002/2008 : Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse, Président du Directoire  
Depuis 2008 : Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse (renouvellement), Président du Directoire

Alain Lemaire a été nommé provisoirement administrateur par le Conseil d'administration du 16 décembre 2008 en remplacement de M. Nicolas Mérindol, démissionnaire.

Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances et de son Comité stratégique.

### BERNARD COMOLET

Né le 9 mars 1947

*HEC*

#### Fonctions

M. Bernard Comolet est Président du Directoire de la Caisse d'Épargne d'Ile-de-France et a été Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) entre le 19 octobre 2008 et le 26 février 2009.

Bernard Comolet a été nommé provisoirement administrateur par le Conseil d'administration du 16 décembre 2008 en remplacement de M. Charles Millhaud, démissionnaire. M. Comolet ayant démissionné de ses fonctions d'administrateur de CNP Assurances le 23 mars 2009, la ratification de sa nomination provisoire intervient donc pour la période du 16 décembre 2008 au 23 mars 2009.

### PAUL LE BIHAN

Né le 20 janvier 1955

*École supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA)*

#### Fonctions

M. Le Bihan est depuis 2004 Directeur du pôle Assurances Groupe Caisse d'Épargne à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

#### Parcours professionnel

– 1991/1997 : Membre du Directoire en charge du pôle Exploitation bancaire de la Caisse d'Épargne de Bretagne et Directeur général du centre informatique

– 1997/2000 : Président du Directoire de la Caisse d'Épargne du Limousin

– 2000/2004 : Président du Directoire de la Caisse d'Épargne de Loire-Drôme-Ardèche

Depuis 2004 : Directeur du pôle Assurances Groupe Caisse d'Épargne à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

Paul Le Bihan a été nommé provisoirement Censeur par le Conseil d'administration du 24 février 2009 en remplacement de M. Bernard Comolet, démissionnaire.

### FRANÇOIS PÉROL

Né le 6 novembre 1963

*HEC, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration*

#### Fonctions

M. Pérol est Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires depuis le 2 mars 2009. Il est également Président du Conseil de surveillance de Natixis.

#### Parcours professionnel

François Pérol débute sa carrière en 1990 à l'Inspection générale des finances. En 1994, il devient Secrétaire général adjoint du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Il est nommé, en 1996, à la Direction du Trésor en tant que chef du bureau des marchés financiers.

De 1999 à 2001, il est Secrétaire général du Club de Paris chargé des négociations internationales sur la dette. Sous-directeur du financement et développement des entreprises à la direction du Trésor en 2001, il est nommé en 2002 Directeur de cabinet adjoint de Francis Mer, Ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie, puis Directeur de cabinet adjoint de Nicolas Sarkozy, Ministre d'Etat, Ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie en 2004.

Il devient en 2005, associé-gérant de Rothschild & Cie. Depuis mai 2007, François Pérol était Secrétaire général adjoint à la Présidence de la République.

# MODALITÉS PRATIQUES

Retrouvez la rubrique spéciale **Assemblée générale** sur le site [www.cnp-finances.fr](http://www.cnp-finances.fr)

## L'assemblée générale extraordinaire (AGE)

est réunie chaque fois que des décisions importantes doivent être prises, telles que des modifications statutaires. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers.

## L'assemblée générale mixte (AGM)

comporte des décisions relevant à la fois d'une assemblée ordinaire et d'une assemblée extraordinaire.

## QU'EST-CE QU'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES ?

L'assemblée générale est un moment privilégié d'échanges et de dialogue entre les actionnaires et les dirigeants de la Société.

## L'assemblée générale ordinaire (AGO)

est réunie au moins une fois par an pour rendre compte aux actionnaires de la gestion de la Société et de son groupe. Après l'exposé de l'activité, la présentation des résultats et de la stratégie, une large place est laissée à la discussion entre les actionnaires et les membres du Conseil d'administration. Il est ensuite procédé au vote des résolutions relatives, notamment, à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé, la fixation du dividende. Les décisions sont prises à la majorité simple.

## COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

Plusieurs options vous sont proposées afin de participer au vote de l'assemblée générale :

- assister personnellement à l'assemblée générale ;
- voter par correspondance ;
- autoriser le Président à voter en votre nom ;
- se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire de CNP Assurances.

## COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN Y ASSISTANT ?

Si vous êtes actionnaire au nominatif, votre convocation est automatique à toute assemblée générale des actionnaires.

Pour assister à l'assemblée générale et demander une carte d'admission, il vous suffit de :

- cocher la case A du formulaire unique de vote joint à votre dossier de convocation ;
- dater et signer ce formulaire dans l'encadré prévu à cet effet ;
- renvoyer ce document à CACEIS Corporate Trust, mandataire de CNP Assurances, à l'aide de l'enveloppe T jointe à votre dossier de convocation ou à l'adresse postale suivante : CACEIS CT – Service "Assemblées générales", 14, rue Rouget-de-Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux.

Si vous êtes actionnaire au porteur, vos actions sont détenues sur un compte titres (ordinaire ou PEA) chez votre intermédiaire financier. CNP Assurances ne connaît pas votre qualité d'actionnaire : votre intermédiaire financier doit donc attester de cette qualité en joignant une attestation de participation\* à votre demande de carte d'admission.

Pour assister à l'assemblée générale et demander une carte d'admission, il vous suffit de :

- cocher la case A du formulaire unique de vote joint au dossier de convocation ;
- dater et signer ce formulaire dans l'encadré prévu à cet effet ;

\* Document qui matérialise l'inscription de vos actions CNP Assurances sur votre compte titres et qui, mis à jour automatiquement au jeudi 16 avril 2009 à minuit, justifie votre qualité d'actionnaire à l'Assemblée générale.

## COMMENT ACCÉDER AU FORMULAIRE DE VOTE ÉLECTRONIQUE?\*

→ le renvoyer à votre intermédiaire financier qui, à réception, le complète par une attestation de participation et adresse les deux documents à CACEIS Corporate Trust.

Ces démarches accomplies, que vous soyez actionnaire au nominatif ou au porteur, votre carte d'admission vous sera envoyée par courrier postal ou sera tenue à votre disposition à la borne d'accueil de l'assemblée générale (si les délais postaux étaient trop courts pour vous l'envoyer).

Cette carte d'admission ainsi qu'une pièce d'identité vous seront demandées le jour de l'assemblée générale.

### COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SANS Y ASSISTER PERSONNELLEMENT?

Que vous soyez actionnaire au nominatif ou au porteur, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée générale, trois autres possibilités s'offrent à vous pour y participer :

- soit voter par correspondance ;
- soit donner pouvoir au Président ;
- soit donner pouvoir à une personne dénommée qui peut être votre conjoint ou un autre actionnaire de CNP Assurances.

Ces choix peuvent être exprimés soit par courrier postal, au moyen du formulaire unique de vote papier, soit par le canal d'Internet avec le formulaire de vote électronique.

### Le dispositif Internet sera ouvert du 1<sup>er</sup> au 20 avril 2009 à 15 heures

Vous y trouverez toute la documentation réglementaire et un guide pratique pour faciliter votre vote. Des conseillers sont également à votre disposition au numéro Vert 0800 544 544

### Vous êtes actionnaire au nominatif :

- Vous avez reçu en même temps que votre dossier de convocation à l'Assemblée générale un courrier sur lequel figurent votre identifiant et votre mot de passe.
- Muni de votre identifiant et de votre mot de passe, connectez-vous directement à l'une des adresses suivantes :
  - <http://www.olisnet.com/vote-ag> (version française)
  - <http://www.olisnet.com/vote-agm> (version anglaise)

### Vous êtes actionnaire au porteur :

- Vous êtes invité à retourner, le **10 avril 2009** au plus tard, le document "demande d'attestation de participation réservée uniquement aux actionnaires au porteur souhaitant exprimer leur mode de participation à l'Assemblée générale via Internet" dûment rempli et signé.
- Votre intermédiaire financier transmettra votre demande à CACEIS Corporate Trust, qui vous adressera un courrier postal sécurisé mentionnant votre identifiant et votre mot de passe.
- Muni de votre identifiant et de votre mot de passe, connectez-vous directement à l'une des adresses suivantes :
  - <http://www.olisnet.com/vote-ag> (version française)
  - <http://www.olisnet.com/vote-agm> (version anglaise)

\* Vote pré-assemblée générale.

# MODE D'EMPLOI DU FORMULAIRE UNIQUE DE VOTE

## VOUS ASSISTEZ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

→ cochez la case **A 1** pour demander une carte d'admission

## VOUS N'ASSISTEZ PAS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

et vous souhaitez voter par correspondance ou donner pouvoir au président ou à un autre actionnaire dénommé.

→ cochez la case **B 2**  
→ choisissez l'une des trois options **3**

## VOTE PAR CORRESPONDANCE

→ cochez la case correspondante **3 a**  
→ les cases numérotées correspondent aux résolutions approuvées par le Conseil d'administration (le texte de ces résolutions se trouve dans les pages 11 à 14 de cette brochure).

→ pour voter pour : ne noircissez pas les cases correspondantes **4**

→ pour voter contre : noircissez les cases correspondant aux résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion

**IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions**

**QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICH EVER OPTION YOU CHOOSE, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM**

**1 A.** Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // I wish to attend this meeting and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

**2 B.** J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes // I use the proxy form below, according to one of the 3 possibilities offered

**CNP ASSURANCES**

Siège social/Headquarters  
4, place Raoul Dautry - 75716 Paris Codes 15  
Société anonyme  
au capital social de 594 151 292 € entièrement libéré  
341 737 062 R.C.S. Paris  
Entreprise régie par le Code des Assurances

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**  
**MARDI 21 AVRIL 2009, À 14 H**  
Palais Brongniart, Place de la Bourse - 75002 Paris

**GENERAL ORDINARY SHAREHOLDERS MEETING**  
**on APRIL 21, 2009 at 14.30 p.m.**

**FORMULAIRE UNIQUE DE VOTE**

**3 a**  **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**  
Cf. au verso renvoi (3) - See reverse (3)

**Je vote OUI** à tous les projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration.  
**A l'EXCEPTION** de ceux que je signale en noircissant comme ceci  la case correspondante et pour lesquels je vote **NON** ou je m'abstiens.

*I vote FOR all the draft resolutions approved by the Board, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this  for which I vote AGAINST or I abstain.*

Sur les projets de résolution non agréés par le Conseil d'administration.  
Je vote en noircissant comme ceci  la case correspondant à mon choix.

*On the draft resolutions not approved by the Board, I cast my vote by shading the box of my choice - like this .*

	Oui Yes	Non/No Abst/Abs
1 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**3 b**  **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE LA RÉUNION / I GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING**  
dater et signer au bas du formulaire // date and sign at the bottom of the form

**Attention : votre lettre de caution doit être accompagnée de la somme de 100 €**  
**Cautio: your caution letter must be accompanied by the sum of 100 €**

**4**  Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée // In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting.

- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. // I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf...

- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre) // I abstain from voting (its equivalent to a vote against)...

- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 2) à M, M<sup>me</sup> ou M<sup>me</sup> \_\_\_\_\_ pour voter en mon nom // I appoint (see reverse (2)) M; M<sup>me</sup> or M<sup>me</sup> / to vote on my behalf

Pour être pris en considération, ce formulaire doit parvenir au plus tard :  
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest

sur 1<sup>re</sup> convocation / on 1<sup>st</sup> notification sur 2<sup>de</sup> convocation / on 2<sup>nd</sup> notification

à votre intermédiaire financier / to your financial intermediary **17 avril 2009**

à CACEIS Corporate Trust ou CNP Assurances / to CACEIS Corporate Trust or to CNP Assurances **18 avril 2009**

Date & Signature **5**

## À QUI ENVOYER votre formulaire unique de vote



### Actionnaires au nominatif

À CACEIS CT au moyen de l'enveloppe T jointe à votre dossier de convocation ou à l'adresse postale suivante: CACEIS CT, Service "Assemblées générales", 14, rue Rouget-de-Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9. Date limite d'envoi: **18 avril 2009**.

### Actionnaires au porteur

À votre banque, qui y joindra une attestation de participation (document qui justifie de votre qualité d'actionnaire de CNP Assurances) et l'enverra à CACEIS CT, organisme mandaté par CNP Assurances pour gérer son service titres. Date limite d'envoi: **17 avril 2009**.

## À NOTER Attention



**Quel que soit votre choix,** vous devez dater et signer le formulaire unique de vote **5**

ins situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.  
WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM  
ish to attend the shareholders' meeting and request an admission card: date and sign at the bottom of the form,  
/ I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

**CTIONNAIRES**  
**I 30**  
**2 PARIS**  
**MEETING**  
**OTE**

**CADRE RESERVE / For Company's use only**

Identifiant / Account

Nombre d'actions	Number of shares	Nominatif Registered	VS / single vote	VD / double vote	Porteur / Bearer
------------------	------------------	----------------------	------------------	------------------	------------------

Nombre de voix / Number of voting rights :

**3 c** **JE DONNE POUVOIR A :** (soit le conjoint, soit un autre actionnaire - cf renvoi (2) au verso) **pour me représenter à l'Assemblée**  
/ **I HEREBY APPOINT** (you may give your PROXY either to your spouse or to another shareholder - see reverse (2)) **to represent me at the above mentioned meeting.**

M, M<sup>me</sup> ou M<sup>m</sup> / Mr, M<sup>rs</sup> or M<sup>ss</sup>  
Adresse / Address

**3 b** **POUVOIR AU PRÉSIDENT**  
→ dater et signez en bas du formulaire  
**3 b** sans autre mention

**3 c** **POUVOIR À UNE AUTRE PERSONNE DÉNOMMÉE**  
→ cochez la case correspondante **3 c**  
→ indiquez les nom et prénom de la personne qui vous représente (votre conjoint ou un autre actionnaire de CNP Assurances)

Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)  
- Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)  
Cl. au verso (1) - See reverse (1)

**POUVOIR AU PRÉSIDENT**  
→ dater et signez en bas du formulaire  
**3 b** sans autre mention

**POUVOIR À UNE AUTRE PERSONNE DÉNOMMÉE**  
→ cochez la case correspondante **3 c**  
→ indiquez les nom et prénom de la personne qui vous représente (votre conjoint ou un autre actionnaire de CNP Assurances)